



Palézieux, le 29 janvier 2010

Commune de Palézieux
Case postale 35
1607 Palézieux-Village

Communications de la Municipalité

Procès-verbal : n° 04 (extrait)
Présidence : M. Dind, Vice-Syndic
Séance ouverte à : 18.30 h.
Municipalité présente : M. Dind, Vice-Syndic, Mme Dovat, Municipale, MM. Jordil et Menétrey, Municipaux
Excusé : M. Bays, Syndic

Lors de sa séance du 26 janvier 2010,

Fusion - Commission du législatif La Municipalité décide de convoquer une séance avec la commission du législatif le 8 février à 19.00 h. au Foyer de la salle polyvalente afin de la renseigner sur l'avancement des travaux du projet de fusion.

Groupe de rencontre des aînés La Municipalité prend note de l'invitation du Groupe de rencontres des aînés à participer à une chantée et à la traditionnelle collation, le 17 février 2010 à 14.00 h. à Maraçon et décide de se faire excuser.

Pinto Armando - Demande de location de la salle polyvalente La Municipalité décide de louer la salle polyvalente à une date à fixer en novembre 2010 pour l'organisation du repas de soutien de « La Baveuse ».

Fanfare du Cercle d'Oron - Concert La Municipalité décide de déléguer M. Dind, Municipal, le 6 février 2010 au concert organisé par la Fanfare du Cercle d'Oron.

Surveillance des chantiers - Bureau technique La Municipalité décide de nommer M. R. Veillard en tant que délégué communal du BPA.

Association suisse Albert Schweitzer - Demande de soutien La Municipalité décide de ne pas entrer en matière sur la demande de soutien de l'Association suisse Albert Schweitzer.

Compacteur à plastique - Contrat d'entretien La Municipalité décide de souscrire un contrat d'entretien pour le compacteur de la déchetterie auprès de la maison Getag AG.

Les Milices Vaudoises - Demande de don La Municipalité décide de ne pas entrer en matière sur la demande de soutien présentée par les Milices Vaudoises.

./.





Commune de Palézieux

Case postale 35
1607 Palézieux-Village



CEMEA - Demande de soutien

La Municipalité décide de ne pas entrer en matière sur la demande de soutien présentée par le Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMA).

Sentences

La Municipalité décide de délivrer les sentences 14/10 et 15/10 de **fr. 60.**— chacune pour infraction au parcage.

Gaz naturel - Rue de la Bougne

La Municipalité prend note que, suite aux sondages effectués, il s'avère qu'il n'est pas possible de poser la conduite de gaz dans le trottoir. En conséquence, la Municipalité décide d'autoriser Holdigaz à creuser dans le coffre de la Rue de la Bougne.

Zone agricole - Utilisation du volume bâti

La Municipalité décide de déléguer M. Menétrey, Municipal, et Mme Dovat, Municipale, aux séances d'information sur l'avancement des travaux relatifs à la valorisation des bâtiments agricoles ayant perdu leur fonction d'origine, à la grande salle d'Ecoteaux, les mercredis 24 mars 2010 et 2 juin 2010 à 19.00 h.

Groupement forestier de la Haute-Broye - Délégué

La Municipalité décide de nommer M. Jordil, Municipal, en tant que délégué au Conseil intercommunal.

Grand-Rue - Sécurité des piétons

La Municipalité décide de passer commande de deux panneaux à placer de part et d'autre du temple pour interdire le transit des piétons le long de l'église, en cas de neige.

La discussion étant épuisée, la séance est levée à 22.00 h.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Le Secrétaire

Christian Bays

Jean-Daniel Graz

